



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/136
S/16965
19 février 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Points 22 et 40 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 19 février 1985, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre datée du 15 février 1985 (A/40/131-S/16960), j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les actes d'agression contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande récemment perpétrés par les forces vietnamiennes au Kampuchea :

1. Le 6 février 1985, à 17 h 30, environ quatre roquettes de 70 mm contenant des agents chimiques toxiques tirées par les forces vietnamiennes sont tombées en territoire thaïlandais, à 2 km au nord de Ban San Ro Changan dans le district de Ta Phraya (province de Prachinburi).
2. Le 16 février 1985, entre 5 h 40 et 15 h 50, les forces vietnamiennes ont tiré des obus d'artillerie en territoire thaïlandais, à Ban Kruat dans la province de Buriram, à 13 km environ de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. L'attaque a fait cinq morts et sept blessés graves parmi les villageois thaïlandais.
3. Les 16 et 17 février 1985, les troupes vietnamiennes ont fait plusieurs incursions en territoire thaïlandais et attaqué une position militaire thaïlandaise à Hill 472, à 1 km environ de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, dans le district de Ban Kruat (province de Buriram), tuant trois soldats thaïlandais et en blessant 16 autres.

* A/40/50.

Le Gouvernement royal thaïlandais tient à attirer votre attention sur ces crimes odieux - notamment l'emploi d'armes chimiques toxiques à l'encontre du peuple thaïlandais innocent et les déplacements de Kampuchéens le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea - délibérément commis par les forces vietnamiennes au Kampuchea, en violation flagrante des droits de l'homme fondamentaux, du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement royal thaïlandais regrette vivement qu'Hanoï continue à ignorer les appels répétés qui lui sont adressés pour qu'il cesse immédiatement ses actes d'hostilité contre la Thaïlande. Le Gouvernement royal thaïlandais est profondément choqué par les actions terroristes vietnamiennes et exige une fois encore qu'Hanoï cesse immédiatement de commettre ces actes meurtriers à l'encontre du peuple thaïlandais, actes dont le Gouvernement vietnamien porte l'entière responsabilité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 22 et 40 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) M. L. Birabhongse KASEMSRI
